

# PEUPLES AUTOCHTONES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Deux tables rondes autour de la COP 21



Jeudi 10 décembre 2015 de 9H à 14H

EHESS, 190 avenue de France, salle du conseil A, 75 013 Paris

Séminaire SOGIP ——— [www.sogip.ehess.fr](http://www.sogip.ehess.fr)

Photo : Daniela Fernandes Alarcon

*L'équipe ERC SOGIP a le plaisir de vous inviter au séminaire mensuel*  
*"Perspectives comparatives sur les droits des peuples autochtones" - année 2015-2016*

**Jeudi 10 décembre 2015, de 9h à 14h exceptionnellement, EHESS,  
Salle du Conseil A, bâtiment Le France, 190 av de France, 75013 Paris**

## PEUPLES AUTOCHTONES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE DEUX TABLES RONDES AUTOUR DE LA COP 21

### **Coordonnée par :**

**Irène Bellier**, Directrice de Recherche au CNRS, IIAC/LAIOS-SOGIP et  
**Verónica González-González**, post-doctorante SOGIP (IIAC/LAIOS)

### **Intervenants (en ordre alphabétique):**

**Larissa Baldwin**, SEED, déléguée COP 21, région Pacifique

**Marie-Pierre Bousquet**, Université de Montréal, Directrice du programme en études autochtones

**Tom Goldtooth**, Indigenous Environmental Network, délégué autochtone à la COP 21, région autochtone d'Amérique du Nord

**Pacifique Mukumba**, Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables, délégué autochtone à la COP 21, région autochtone d'Afrique

**Carole Simon**, Inuit Circumpolar Council, déléguée autochtone à la COP 21, région autochtone de l'Arctique

**Rodion Sulyandziga**, Center for Support of Indigenous Peoples of the North ; délégué autochtone à la COP 21, région autochtone Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie ; co-président du International Indigenous Peoples Forum for climate change/Global Steering Committee)

**Edwin Vasquez**, COICA, International Indigenous Peoples Forum for Climate Change / Global Steering Committee, région Amérique centrale, du Sud et Caraïbes : tbc

**Jiten Yumnam**, Land is Life, délégué autochtone à la COP 21, région autochtone d'Asie  
**Représentante du Caucus femmes autochtones**

**Table ronde 1 : Impacts des changements climatiques sur les communautés et les droits**  
**Table ronde 2 : Les propositions des peuples autochtones dans les négociations COP 21**

Avec traduction

Ce séminaire s'appuie sur une recherche financée, depuis 2010, par le Conseil européen de la recherche, dans le cadre du 7e programme cadre (FP7/2007-2013 Grant Agreement ERC n° 249236).

**Présentation :**

L'ONU a adopté en 1992 la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cet instrument juridique non contraignant est surveillé par la Conférence des parties (COP selon son sigle en anglais), un organe où tous les Etats membres signataires sont représentés. La COP est aussi responsable de la prise des décisions pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'instrument contraignant sur le changement climatique adopté en 1997. Basée à Bonn, elle se réunit annuellement pour évaluer les effets des mesures prises par les Etats et le progrès dans le domaine du changement climatique. Cette année la COP se réunit pour la 21<sup>ème</sup> fois, à Paris, ce qui donne au gouvernement français l'occasion de jouer un rôle majeur dans l'avancement des négociations.

Les peuples autochtones constituent l'un des groupes de la société civile qui participe très activement aux négociations sur le changement climatique. A cette fin, ils ont établi le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (*International Indigenous Peoples Forum on Climate Change*, IIPFCC), lequel permet aux ONG autochtones d'être observatrices de ce processus et de présenter leurs idées. Ce forum cherche à défendre les droits des peuples autochtones, l'un des secteurs de la population mondiale les plus touchés par le changement climatique. La participation des peuples autochtones dans les négociations sur le changement climatique leur permet de combattre la disparité épistémologique qui pèse sur les « savoirs traditionnels » qu'ils possèdent et qu'ils souhaitent voir reconnus par la communauté internationale en tant que contributions fondamentales pour l'atténuation des changements climatiques, pour la prévision du temps dans l'incertitude climatologique et pour l'adaptation aux phénomènes climatiques auxquels fait aujourd'hui face toute la planète. Les peuples autochtones sont particulièrement impliqués par les projets et actions entreprises pour modérer le changement climatique, tels que ceux consacrés à la conservation des forêts et le REDD + (*Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation*).

Dans le cadre du séminaire *Perspectives comparatives sur les droits des peuples autochtones*, nous organisons à l'EHESS une table ronde qui permettra de connaître les points de vue experts de délégués autochtones participant à la COP 21. Originaires de l'une des 7 régions autochtones identifiées par l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, parlant pour les secteurs représentatifs des questions autochtones, ces délégués présenteront les problématiques auxquelles leurs communautés font face dans le contexte du changement climatique, et de quelle manière le phénomène impacte la réalisation de leurs droits. Il sera l'occasion d'analyser les enjeux que portent les peuples autochtones dans les négociations de la COP 21.

**Présentation du séminaire année 2015-2016 :**

*2e jeudi du mois de 9 h à 13 h (salle du Conseil A, R-1, bât. Le France, 190 av de France 75013 Paris), du 12 novembre 2015 au 10 mars 2016. La séance inaugurale aura lieu le lundi 12 octobre, de 14h à 18h (salle du conseil A, même adresse). Ouvert à tous.*

Nous poursuivrons cette année le séminaire de l'équipe SOGIP (ERC 249 236, IIAC-LAIOS) qui, depuis quatre ans, examine les perspectives ouvertes par l'adoption en 2007 de la Déclaration des

Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA). L'objet du séminaire vise à relier la réflexion sur les questions autochtones aux processus globaux. Comment les acteurs politiques autochtones prennent-ils pied dans la gouvernance mondiale en regard des situations concrètes où les sociétés et cultures qu'ils représentent expérimentent des formes de changement accélérées, parfois volontaires, souvent forcées ? Les années précédentes, nous avons exploré de manière comparative, et à partir d'études de cas contextualisées, les questions de reconnaissance légale, de développement et de territorialité, d'éducation, de citoyenneté et de participation politique qui posent les sujets autochtones dans leurs relations à l'État et aux institutions internationales. Cette année, nous aborderons les enjeux de la patrimonialisation et de la propriété intellectuelle, les questions de genre et de justice, ainsi que le positionnement des peuples autochtones par rapport aux débats globaux, tels que ceux liés au changement climatique et aux objectifs du développement durable. Les analyses portées par une approche pluridisciplinaire montrent que les questions de droits de peuples autochtones ne portent pas seulement sur des enjeux spécifiques : elles définissent un horizon de réflexion sur les conditions de possibilités de se gouverner soi-même et sur les frontières de l'autonomie.